



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

Conseil d'École Monseigneur de Laval

Avis est donné par la présente pour recevoir les mises en candidature aux six (6) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Monseigneur de Laval (Regina). Cinq (5) de ces postes ont un mandat de deux (2) ans et un (1) poste, en élection partielle, a un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, cinq (5) postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'École Monseigneur de Laval PSQV et/ou de l'École du Parc et un (1) poste de représentant communautaire par un adulte de langue minoritaire qui réside dans la zone de fréquentation de l'école Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'École Monseigneur de Laval PSQV ou de l'École du Parc.

Les candidatures seront reçues jusqu'à **16 h 00, le mercredi 1^{er} octobre 2025** par courriel à election@cefsk.ca et/ou au siège social du Conseil des écoles fransaskoises (201-1440 9^{ème} Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau **à compter du lundi 16 septembre 2025.**

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec Catherine Liffra au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461 ou au 1 (877) 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mercredi 22 octobre 2025 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 19 août 2025.
Roch Gallien, Directeur adjoint de scrutin

Critères pour une mise en candidature

Pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, à l'École Monseigneur de Laval PSQV ou à l'École du Parc.

Pour un poste de représentant communautaire au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Posséder sa citoyenneté canadienne ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Résider dans la zone de fréquentation de l'École Monseigneur de Laval Élémentaire, de l'École Monseigneur de Laval PSQV ou de l'École du Parc.